

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. Eug. De Smet , au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Antoine-Chrétien-Théophile Fuss.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Le sieur Antoine-Chrétien-Théophile Fuss , sans profession , demande des lettres de naturalisation .

Le pétitionnaire est né à Cologne, le 29 juillet 1816; il atteignait sa 21^e année le 29 juillet 1837. Son père, Jean-Dominique Fuss, professeur à l'université de Liège, avait demandé sa naturalisation dès l'année 1835; il espérait qu'elle lui serait accordée avant que son fils eût atteint sa majorité, ce qui aurait permis à ce jeune homme de profiter du bénéfice de la loi du 27 septembre 1835; mais ce ne fut que le 25 mai 1838 que le sieur Fuss obtint sa naturalisation.

La demande consiste donc à relever le pétitionnaire d'une déchéance encourue par suite d'un fait qui ne pourrait, en aucune manière, lui être imputé. Les autorités qui ont été consultées à ce sujet, ont toutes donné des avis très favorables.

Le rapporteur,

EUG. DE SMET.

Le président,

DU BUS aîné.